



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi du 14 décembre 2018

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre de représentants en exercice :</b> | <b>13</b> |
| <b>Nombre de présents :</b>                  | <b>9</b>  |
| <b>Nombre de votants :</b>                   | <b>9</b>  |

L'an deux mil dix-huit, le 14 décembre 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

**Présents :** Mrs PICARD, NADALIN, MIOTTE, GIUDICI  
Mmes BARRE, BEUGNET, RESCH, RENOFFIO, CHIPPEAUX

**Absents excusés :** Mmes GUERET, NISSOU, PILEYRE, SAI AH

**Secrétaire :** M. NADALIN

Assistait également au conseil: Mme Bénédicte GUERET

En présence de M Damien MESLOT, M. Ian BOURCARD et M. Cédric PERRIN

### Compte rendu de conseil du 26 octobre 2018

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil du 26 octobre 2018.

M. Pierre GIUDICI demande à ce que ce point soit reporté au prochain conseil.

Le Conseil décide de le reporter au prochain conseil.

### Décisions modificatives :

#### n°2 : Budget communal

Le Maire rappelle la délibération du 26 octobre 2018 concernant le reversement de l'excédent du budget 2017 de l'UPE sur le Budget de la Commune, il y a lieu de procéder aux modifications suivantes :

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

| <b>Fonctionnement</b>                   |             | <b>Investissement</b> |  |
|---|-------------|-----------------------|--|
| <b>Dépenses</b>                         |             | <b>Dépenses</b>       |  |
| 6218 Autre personnel extérieur          | - 6 000.00  |                       |  |
| 6411 Personnel titulaire                | - 2 000.00  |                       |  |
| 6574 Subventions                        | - 2 040.00  |                       |  |
| <b>Recettes</b>                         |             | <b>Recettes</b>       |  |
| 7561 Régies dotées autonomie financière | - 10 040.00 |                       |  |

n°1 : Budget UPE

| <b>Fonctionnement</b>               |             | <b>Investissement</b>             |             |
|-------------------------------------|-------------|-----------------------------------|-------------|
| <i>Dépenses</i>                     |             | <i>Dépenses</i>                   |             |
| 672 Reversement excédent            | - 10 099.00 | 215318 Autres installations       | + 10 099.00 |
| 023 Virement section investissement | + 10 099.00 |                                   |             |
|                                     |             | <i>Recettes</i>                   |             |
|                                     |             | 021 Virement section exploitation | + 10 099.00 |

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :  
↓ vote le transfert des crédits ci-dessus.

**Indemnité de conseil allouée aux comptables de la DGFIP complément à la délibération du 21 septembre 2018**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire fait part au conseil d'un courrier émanant de la Préfecture nous demandant de prendre une délibération complémentaire à la délibération du 21 septembre 2018 concernant les indemnités de conseil aux percepteurs afin de faire apparaître le nom du comptable.

Les indemnités seront calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Jean-Pierre FREYBURGER du 01 janvier 2018 au 31 mars 2018 (période d'intérim) et à Mme Caroline CUIF à compter du 01 avril 2018.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire:  
↓ approuve cette modification.

**Motion de soutien en faveur du festival des Eurockéennes de Belfort**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le festival des Eurockéennes de Belfort, s'est imposé, depuis 30 ans, sur le site naturel et exceptionnel du Malsaucy comme l'événement culturel phare de notre département ainsi qu'une marque reconnue dans le paysage des plus grands rassemblements musicaux européens.

L'association à caractère non lucratif, Territoire de Musiques, est au cœur de la stratégie de développement culturel, social et économique de notre département.

Pour l'association Territoire de Musiques, organisatrice de cet événement annuel, garantir la sécurité des festivaliers est fondamental à la réussite du festival avec le concours de l'Etat, à travers des moyens humains importants en termes de forces de police et de gendarmerie.

Les dispositions envisagées par l'Etat en matière de sécurité des grands événements, feraient porter sur les organisateurs le coût de ces interventions et elles sont susceptibles de compromettre la viabilité financière et la pérennité du festival des Eurockéennes.

Le Conseil Municipal se déclare inquiet sur le montant des sommes liées à la sécurité qui serait mis par l'Etat à la charge de l'association.

Il faut rappeler que la sécurité des biens et des personnes est une des missions régaliennes de l'Etat et qu'à ce titre l'Etat qui collecte les impôts se doit de garantir la sécurité de tous.

Le conseil municipal affirme son attachement à cet événement majeur pour le Territoire et apporte tout son soutien aux organisateurs qui contribuent au rayonnement du département par la culture.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

↓ adopte à l'unanimité la motion de soutien,

La séance est levée à 20 h 00.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



*[Handwritten signature in blue ink]*